



Note de présentation synthétique du budget primitif 2024 voté le 25 mars 2024

1- Éléments de contexte

La commune de Virson comptait au 1^{er} janvier 2024, 747 habitants (population municipale) plus 17 habitants au titre de la population comptée à part, soit un total de 764 Virsonnais.

La commune est membre de la Communauté de Communes Aunis Sud qui comprend 24 communes pour une population totale d'environ 32 000 habitants.

La commune de Virson n'a aucun commerce sur son territoire. C'est une commune rurale avec quelques exploitants agricoles.

2- Les priorités du budget

L'objectif de la municipalité est de maîtriser les charges de fonctionnement afin de permettre la préservation de la capacité d'autofinancement de la commune.

Le budget de la commune s'élève à 1 039 782,28€ dont 86,52% est affecté à la section de fonctionnement et 13,48% à l'investissement.

Le budget est voté à l'équilibre, avec pour la section de fonctionnement un montant de 899 616,29€ et pour la section d'investissement un montant de 140 165,99€.

A-La section de fonctionnement

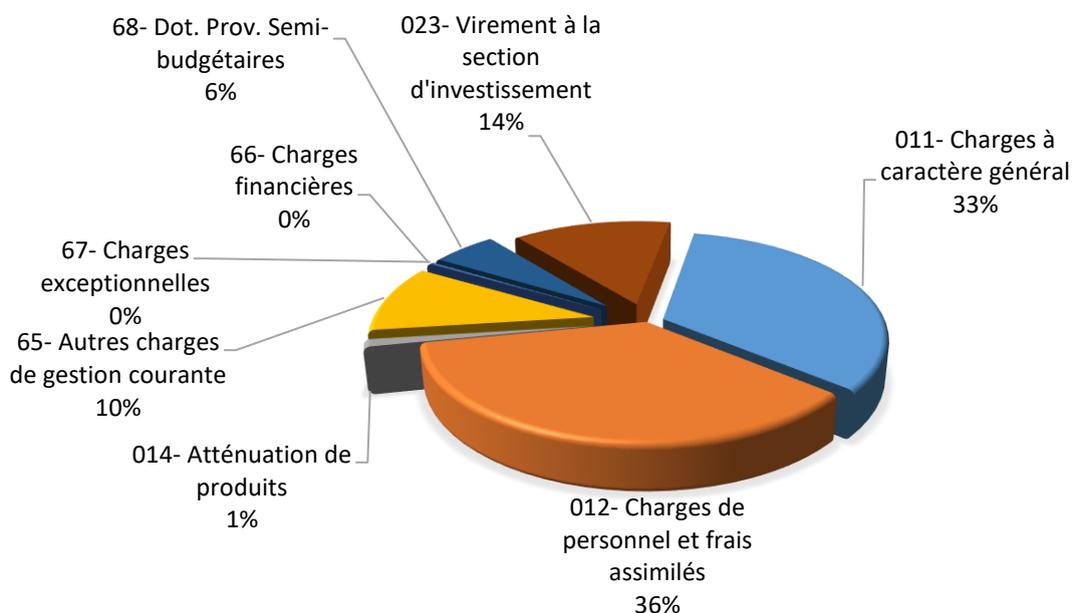
La section de fonctionnement 2024 s'établit pour un montant de :

- 899 616,29€ pour les dépenses (777 906,11€ de dépenses réelles et 121 710,18€ d'opérations d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement)
- 899 616,29€ pour les recettes (497 450,33€ de recettes réelles et 402 165,96€ d'excédent reporté en 2023)

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

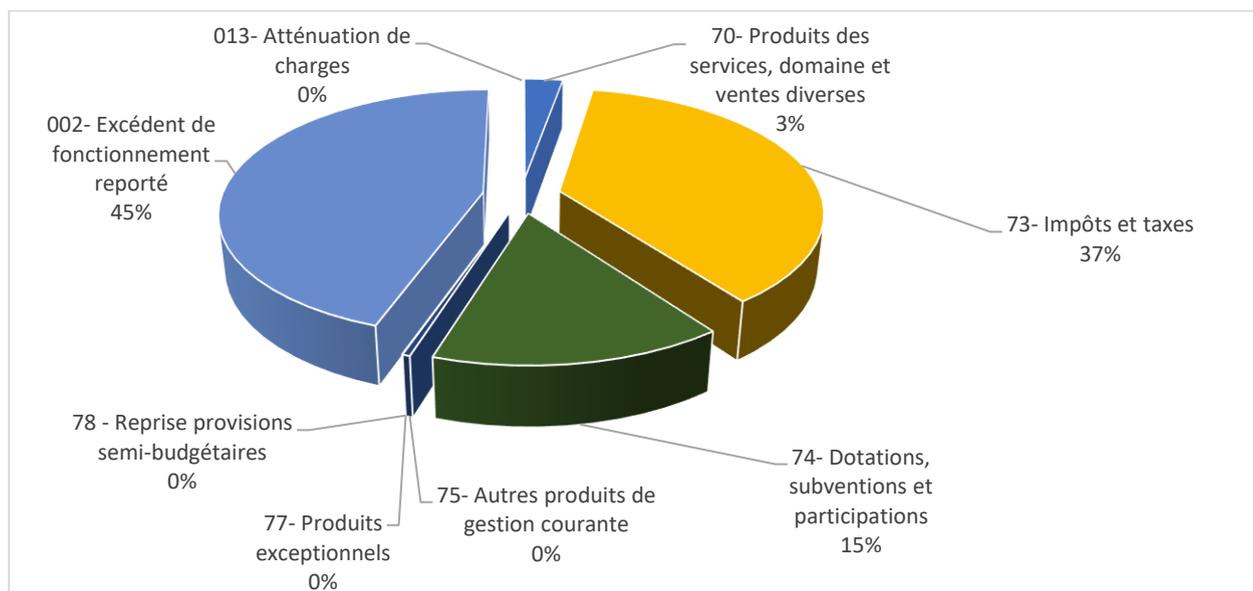
Chapitres	Montants	Pourcentages
011- Charges à caractère général	299 501,11	33,29%
012- Charges de personnel et frais assimilés	321 700,00	35,76%
014- Atténuation de produits	10 200,00	1,13%
65- Autres charges de gestion courante	93 905,00	10,44%
66- Charges financières	2 300,00	0,26%
67- Charges exceptionnelles	300,00	0,03%
68- Dot. Prov. Semi-budgétaires	50 000,00	5,56%
023- Virement à la section d'investissement	121 710,18	13,53%
TOTAL DEPENSES	899 616,29	100,00%



Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

Chapitres	Montants	Pourcentage
013- Atténuation de charges	0,00	0,00%
70- Produits des services, domaine et ventes diverses	25 000,00	2,78%
73- Impôts et taxes	334 000,00	37,13%
74- Dotations, subventions et participations	134 950,00	15,00%
75- Autres produits de gestion courante	3 500,33	0,39%
77- Produits exceptionnels	0,00	0,00%
78 - Reprise provisions semi-budgétaires	0,00	0,00%
002- Excédent de fonctionnement reporté	402 165,96	44,70%
TOTAL RECETTES	899 616,29	100,00%



B- La section d'investissement

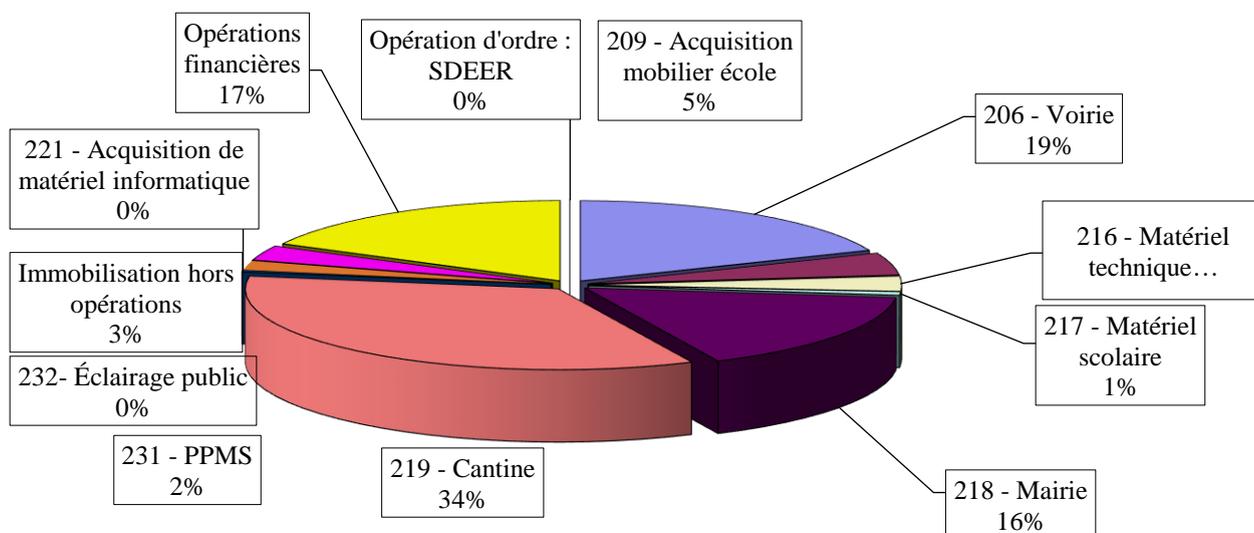
Les Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 140 165,99€ et se répartissent de la façon suivante :

- 117 038,00€ de dépenses réelles (*opérations, immobilisations hors opérations*)
- 23 127,99€ d'opérations financières

Les dépenses d'investissement sont effectuées de la manière suivante :

Opérations	Montants	Pourcentage
179- Aménagement du Bourg	6 800,00 €	5%
206 - Voirie	25 000,00 €	18%
209 - Acquisition mobilier école	6 000,00 €	4%
216 - Matériel technique	4 000,00 €	3%
217 - Matériel scolaire	888,00 €	1%
218 - Mairie	21 500,00 €	15%
219 - Cantine	46 000,00 €	33%
221 - Acquisition de matériel informatique	350,00 €	0%
231 - PPMS	2 500,00 €	2%
232- Éclairage public	0,00 €	0%
Immobilisation hors opérations	4 000,00 €	3%
Opérations financières	23 127,99 €	17%
Opération d'ordre : SDEER	0,00 €	0%
TOTAL DEPENSES	140 165,99	100%



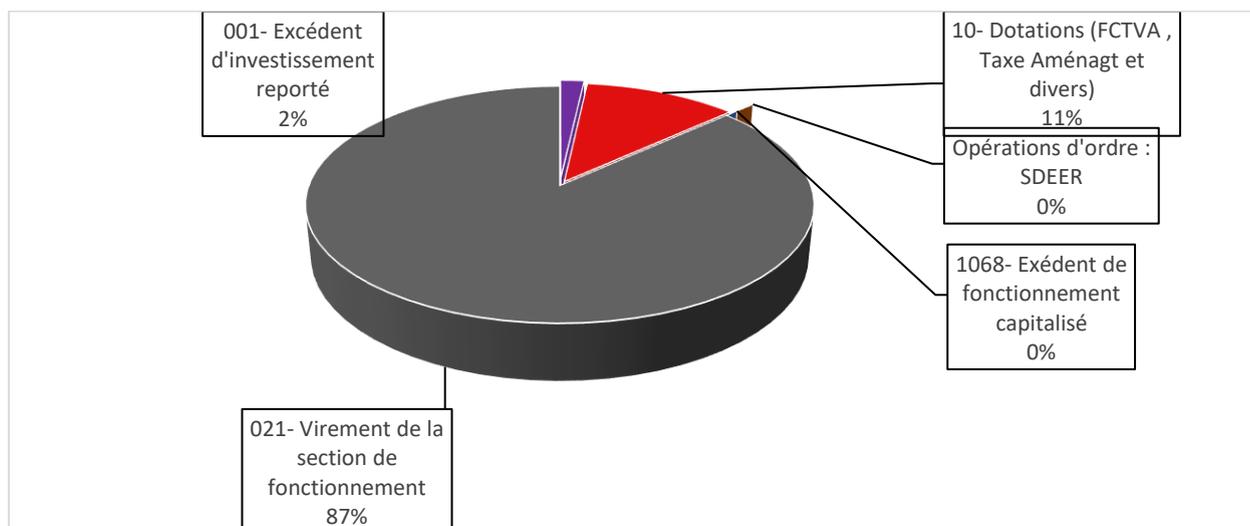
Les Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 140 165,99€ et se répartissent de la façon suivante :

- 16 000,00€ de recettes réelles (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions)
- 121 710,18€ de virement de la section de fonctionnement.
- 2 455,81€ d'excédent d'investissement reporté

Les recettes d'investissement sont effectuées de la manière suivante :

Opérations	Montants	Pourcentage
001- Excédent d'investissement reporté	2 455,81	2%
10- Dotations (FCTVA , Taxe Aménagt et divers)	16 000,00	11%
1068- Exédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0%
Opérations d'ordre : SDEER	0,00	0%
021- Virement de la section de fonctionnement	121 710,18	87%
Total RECETTES	140 165,99	100%



3- Les taux d'imposition 2024 :

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition pour l'année 2024. Il se présente de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,38%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,91%
- Taxe d'habitation : 10,02%

Taxes	2023	2024	Produits attendus
Taxe d'habitation	10,02%	10,02%	2 635€
Taxe foncière bâti	40,38%	40,38%	256 898€
taxe foncière non bâti	65,91%	65,91%	37 832€
Total			297 365€

4- L'endettement de la commune

La commune a plusieurs emprunts aux banques dont les remboursements s'étalent de la manière suivante :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2020	222 083,69	29 193,38	6 020,98	35 214,36	192 890,31
2021	192 890,31	30 061,86	5 067,84	35 129,70	162 828,45
2022	162 828,45	29 635,74	4 094,22	33 729,96	133 192,71
2023	133 192,71	29 065,73	3 127,40	32 193,13	104 126,98
2024	104 126,98	23 127,99	2 255,91	25 383,90	80 998,99
2025	80 998,99	23 820,14	1 479,08	25 299,22	57 178,85
2026	57 178,85	15 512,30	719,36	16 231,66	41 666,55
2027	41 666,55	6 666,68	497,42	7 164,10	34 999,87
2028	34 999,87	6 666,68	412,74	7 079,42	28 333,19
2029	28 333,19	6 666,68	328,08	6 994,76	21 666,51
2030	21 666,51	6 666,68	243,42	6 910,10	14 999,83
2031	14 999,83	6 666,68	158,74	6 825,42	8 333,15
2032	8 333,15	6 666,68	74,08	6 740,76	1 666,47
2033	1 666,47	1 666,47	5,29	1 671,76	0,00
Total		222 083,69	24 484,56	246 568,25	

L'encours de dette au 31/12/2023 : 104 126,98€

Annuité 2024 (emprunts) :

- Remboursement du capital : 23 127,99 € (investissement)
- Intérêts : 2 255,91 € (fonctionnement)

Total : 25 383,90 €

Contrairement aux autres années, il n'y a pas d'emprunt auprès du SDEER pour l'année 2024.

5- Les effectifs de la collectivité

Au 1^{er} janvier 2024, la commune emploie 4 agents titulaires, 1 agent stagiaire, 1 agent contractuel et 1 agent en CDD. La commune a fait appel au centre de gestion de la Charente-Maritime pour cet agent en CDD.

Les charges de personnel pour l'année 2024 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	Montants	Pourcentage
6218 - Autres personnel extérieur	85 000,00	26,42%
6332 - Cotisations versées au FNAL	300,00	0,09%
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	2 500,00	0,78%
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	500,00	0,16%
64111 - Rémunération principale	120 000,00	37,30%
64112 - Supp. Fam. de traite. & indemnité de résidence	100,00	0,03%
64113 - NBI	3 000,00	0,93%
64118 - Autres indemnités	5 000,00	1,55%
6413 - Personnel non titulaire	30 000,00	9,33%
6451 - Cotisations à l'URSSAF	25 000,00	7,77%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	30 000,00	9,33%
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	1 500,00	0,47%
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	13 000,00	4,04%
6456 - Versement au FNC du supplément familial	1 000,00	0,31%
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	500,00	0,16%
64731- Versées directement	3 000,00	0,93%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,31%
6488 - Autres charges	300,00	0,09%
TOTAL	321 700,00	100,00%

